

Les organisations syndicales ont été réunies, le 19 septembre, pour un groupe de travail préparatoire au Comité Technique Académique (C.T.A.) spécial RIFSEEP. Pour l'UNSA-Éducation, la délégation était composée de Françoise Corbet (A&I cat C), Marylise Taillandier (A&I cat B), Muriel Le Connétable (A&I cat A), Marie Pierre Vizet (ASS), Anne Hitrop (Médecin) et Anne Lasne (Secrétaire régionale UNSA Education) Il est à noter que ce réexamen concerne non seulement les filières administrative, sociale et les médecins pour 2019. Pour les autres organisations syndicales, il y avait 2 personnes de FO et 1 FSU.

La circulaire nationale de cadrage, adressée à tous les recteurs courant juillet, donne des indications sur les modalités d'augmentation du RIFSEEP:

- 5 % pour les catégories C
- 4 % pour les catégories B
- 3 % pour les catégories A.

La possibilité de moduler ces taux est également donnée, avec une flexibilité de + 2 à -2 % pour les catégories C, + 1,5 à -1,5 % pour les catégories B et + 1 à -1 % pour les catégories A.

Par ailleurs, pour permettre cette réévaluation, l'enveloppe globale du RIFSEEP a été augmentée de 4 %.

D'emblée, nous avons alerté le Secrétaire Général sur le fait qu'il ne nous avait pas fait parvenir, au préalable, des documents préparatoires, contenant des projections, documents que nous aurions pu également travailler de notre côté.

Le Secrétaire Général a rapidement donné les trajectoires proposées par le Recteur: une application stricto sensu de la circulaire ministérielle, sans modulation, alors que nous demandions une modularité pour les catégories C, afin que nos collègues soient au taux plafond de 7 %.

Cependant, une de nos revendications fortes, demandée depuis des années, a été entendue par le Recteur et le Secrétaire Général ; en effet, pour les personnels administratifs logés, défavorisés par ce régime indemnitaire différencié, le recteur propose une revalorisation de 100,00 € par mois. Nous ne pouvons que saluer cet effort, qui permettrait d'amenuiser l'écart entre personnels logés et non logés.

Dès le lendemain de ce groupe de travail, dont nous sommes sortis déconcertés par le manque de dialogue entre l'administration du rectorat et les organisations syndicales, nous avons demandé à obtenir à la fois les effectifs par corps et par groupes, mais aussi le montant de l'enveloppe allouée par le Ministère, afin de pouvoir faire une contre-proposition plus favorable aux adjoints-administratifs.

Nous n'avons pas obtenu satisfaction, alors que d'autres académies ont communiqué toutes les données nécessaires à l'étude de cette réévaluation.

Lors du C.T.A., le Recteur, par la voie du Secrétaire Général, a maintenu sa proposition initiale. Vous trouverez, ci-dessous, notre déclaration, ainsi que nos diverses interventions. Nous avons demandé à ce qu'il y ait votes: un pour la filière de santé, un pour la filière sociale, un pour les personnels administratifs logés et un pour les personnels administratifs non logés. Nous souhaitons voter pour les trois premiers items, et contre le dernier, afin que le Rectorat prenne en compte notre demande d'augmentation des collègues de catégorie C.

Au vu du maintien de la proposition, nous avons décidé de nous abstenir, afin de ne pas défavoriser les autres filières.

Nous avons été la seule organisation syndicale à intervenir et défendre les catégories C qui ont voté en abstention sauf la FSU qui a voté pour le choix du recteur.